

Compte rendu du Conseil municipal du 14 mars 2022

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Marie-France VIGNES, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Vincent REQUET, Benjamin GRENAT

Membres excusés : Antonio MONTES donne procuration à André GALLAY, Karen ANCEY donne procuration à Marie-France VIGNES.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2022

Accord à l'unanimité.

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Accord à l'unanimité.

3- Présentation et approbation des comptes de gestion et administratif 2021

Le Maire, ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire au 31 décembre, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif), des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- Présente les résultats comptables de l'exercice

- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote.

- Doit être en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Madame le Maire présente les différents comptes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **Compte administratif du budget « CCAS »**

Sections	Dépenses	Recettes
fonctionnement	2 678,06 €	1 311,81 €
		Excédent 2020 1 366,25 €
	2 678,06 €	2 678,06 €
investissement	0 €	0 €

4- Affectation des résultats

- « CCAS »

Le compte administratif du budget « CCAS » a été soldé le 31 décembre 2021.

- « Bailleur de biens ruraux »

Après avoir tenu compte des résultats reportés de 2021 et des restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement est en partie reporté en fonctionnement pour un montant de 4 610,89 € et affecté en investissement pour un montant de 3 759,86 €.

Accord à l'unanimité

- « Eau et assainissement »

Après avoir tenu compte des résultats reportés de 2021, l'excédent d'exploitation est reporté totalement en exploitation pour 22 144,72 € et l'excédent d'investissement est reporté en investissement pour un montant de 7 549,41 €.

Accord à l'unanimité

- **Compte administratif du budget de la commune**

Après avoir tenu compte des résultats reportés de 2021 et des restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement est en partie reporté en fonctionnement pour un montant de 50 571,65 € et affecté en investissement pour un montant de 223 629,74 €.

Accord à l'unanimité

5- Convention de prestations avec le centre de gestion pour la prise en charge des paies

Madame le Maire propose de reconduire la convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) pour l'élaboration des paies des personnels municipaux et des élus tenant compte des dernières modifications liées au site DSN (déclarations sociales nationales).

Y sont ajoutés : les attestations de salaire et attestation Pôle emploi, en particulier le calcul des indemnités de licenciement, de congés payés, de rupture conventionnelle, les simulations de salaires.

Cette convention tient compte d'une augmentation de 1.00 € par bulletin de salaire et 7.00 € par agent créé.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le CDG74 pour la prise en charge des paies pour une période de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2022, renouvelable par reconduction expresse pour une même durée.

Accord à l'unanimité

8- Embauche de personnels vacataires

- En raison de l'absence de Sarah Rey pour assurer le périscolaire, le directeur de l'école, Baptiste Ville a accepté de prendre en charge le périscolaire. De ce fait, il y a lieu de signer un contrat de vacation pour rémunérer Baptiste Ville pour la période du 15 janvier au 15 juillet 2022. Le coût horaire est fixé par décret à 11,91 € brut.

Accord à l'unanimité

- Afin d'apporter un soutien administratif au secrétariat de mairie, Sylviane Grenat assurera des heures en fonction des besoins. De ce fait, il y a lieu de signer un contrat de vacation pour rémunérer Sylviane Grenat, pour une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2022. Le coût horaire est fixé à 20,92 € brut.

Accord à l'unanimité

9- Questions diverses

- Demande de la « Team Yaute Sport Auto » pour utiliser la route de Tréchauffé afin d'effectuer des « essais automobiles » pendant une journée en avril 2022.

Accord à l'unanimité

- Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022.

- Les travaux d'accessibilité démarreront le 24 mars avec l'entreprise de BTP. Un arrêté sera pris pour limiter l'accès au parking proche du chantier. Le désamiantage de la mairie sera réalisé à partir du 25 avril. Les conseillers se portent volontaires pour vider la salle des archives et la salle du cadastre avant le 25 avril.

- Réception pour le départ en retraite de Sylviane GRENAT le vendredi 25 mars à 18h00. Mobilisation des conseillers municipaux pour préparer l'évènement.

- Prochain conseil municipal pour le vote du budget : lundi 4 avril 2022 à 20h00.

Le Maire
Maryse GRENAT

